

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 15/05/2025**

**Date de publication : 27/05/2025**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Clément ROUSSEAU, Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LESNÉ

<< >>

**AFFAIRE 2025.018 : REALISATION D'UN PRET POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS CYCLABLES**

Il est nécessaire de recourir à un emprunt afin de financer plusieurs travaux d'aménagement de sécurité routière et d'aménagements cyclables prévus cette année ou en cours de réalisation, à savoir :

- Les travaux engagés sur la Voie Communale n°2 jusqu'au giratoire des Charrières
- Les travaux de sécurisation du lieu-dit de Malaunay
- Les travaux de sécurisation au niveau du lieu-dit de La Ville Pierre
- Les opérations prévues dans le cadre du programme Voirie 2025

Suite à la consultation lancée auprès de cinq organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 euros
- Durée : 20 ans
- Conditions financières : Taux fixe de 3.58 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : linéaire
- Commission d'engagement : 0.05%
- Total des intérêts payés: 181 237.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt. Monsieur le Maire est également habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ



Publié le 5 juin 2025